



**Note :** veuillez noter que la gestion de la taxe scolaire de la Commission scolaire Western Québec est confiée au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM).

Téléphone : 1 800 363-9111 option 2  
Courriel : taxes@wqsb.qc.ca

---

## CONVENTION D'INSCRIPTION ET D'UTILISATION DES DONNÉES RELATIVES À LA TAXE SCOLAIRE

### TYPE D'UTILISATEUR :

Notaire  
Avocat  
Institution financière  
Autre

### IDENTIFICATION DE L'UTILISATEUR :

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Corporation Professionnelle : \_\_\_\_\_ / No utilisateur : \_\_\_\_\_

Compagnie / Firme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Pour accéder au service de consultation et de confirmation de la taxe scolaire de la Commission scolaire Western Québec (CSWQ), l'utilisateur reconnaît avoir lu la présente avant de la signer, l'avoir comprise et déclare en accepter les conditions.

## **CONDITIONS D'UTILISATION**

Les droits de consultation et d'utilisation conférés par la présente sont soumis aux modalités et aux conditions énumérées ci-dessous.

La CSWQ se réserve le droit de modifier ces modalités et conditions à tout moment, sans motif et préavis, à son entière discrétion.

### **Frais et modalités de paiement**

L'utilisateur s'engage à payer à la CSWQ les frais suivants :

- La somme de 40 \$ pour chaque consultation des données et/ou obtention d'un relevé électronique.
- La somme de 50 \$ pour l'obtention d'une confirmation de solde par courriel.

Dans les deux cas, une nouvelle consultation est permise sans frais excédentaires pendant les 30 jours suivants pour le même dossier.

L'utilisateur est facturé mensuellement pour l'ensemble des frais qui lui sont réclamés en vertu de la présente. À cette fin, la CSWQ fait parvenir à l'utilisateur un avis et un état de compte par courriel à chaque début de mois. L'utilisateur doit payer à la CSWQ la totalité de la somme due au plus tard à la date d'échéance indiqué sur l'état de compte.

Si la CSWQ décide de majorer les frais exigibles, les frais majorés seront facturés à partir du 31<sup>e</sup> jour suivant la publication de l'avis de cette hausse par la CSWQ.

### **Frais de mise en activation**

Lors de l'adhésion d'un nouvel utilisateur, des frais uniques de mise en activation de 100 \$ seront facturés à la date d'inscription. Ces frais apparaîtront sur le premier état de compte et seront payables selon les modalités inscrites précédemment.

La CSWQ se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande d'inscription au service de consultation.

### **Frais de réactivation**

En cas de non-paiement ou de paiement incomplet du compte de l'utilisateur, le droit d'accès au service de consultation et de confirmation de la taxe scolaire sera révoqué. Des frais de 100 \$ seront facturés pour la réactivation du compte : l'accès sera autorisé sur réception du montant total dû, incluant les frais de réactivation de 100 \$.

La CSWQ se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande de réinscription au service de consultation.

## **Confidentialité et divulgation de l'information**

L'utilisateur reconnaît que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* s'applique. Par conséquent, en signant la présente, l'utilisateur déclare détenir une autorisation du propriétaire de l'immeuble l'autorisant à obtenir l'information relative au compte de taxe scolaire. De plus, il déclare requérir cette information dans le seul but d'effectuer une transaction (vente, financement, refinancement, cession), relative à l'immeuble concerné ou dans le but d'effectuer un paiement ou faire un rapport sur le solde dû au créancier hypothécaire concerné.

Il s'engage en outre à ne pas transmettre, reproduire, ni diffuser les renseignements obtenus, sauf au propriétaire de l'immeuble ou avec l'autorisation de celui-ci.

## **Exactitude des données transmises**

La CSWQ déclare que l'information apparaissant sur son site Web, sous la rubrique « Taxe scolaire et facture en ligne » reflète l'état de la situation d'un compte de taxe au moment de sa demande, sous réserve de toutes modifications éventuelles qui pourraient avoir un effet rétroactif sur le solde d'un compte, notamment l'augmentation ou la diminution d'un montant, l'ajustement des intérêts des paiements effectués ou annulés, etc.

En cas de divergence entre la version officielle et le contenu du site Web de la CSWQ sous la rubrique « Taxe scolaire et facture en ligne », la version officielle a préséance.

## **Limitation de responsabilité**

En aucun cas, la CSWQ ne peut être tenue responsable envers l'utilisateur ou un tiers des dommages directs ou indirects résultant directement ou indirectement de l'utilisation, de la compilation, de l'interprétation de toute donnée, de la transmission et de la livraison des données ou de la performance du site Web de la CSWQ « Taxe scolaire et facture en ligne » ou encore du contenu disponible évoqué sur celui-ci.

## **Retrait du droit d'accès**

La CSWQ se réserve le droit de retirer l'autorisation d'accès accordée à un utilisateur sans préavis ni mise en demeure, notamment dans le cas de non-respect des conditions ou autres motifs jugés suffisants.

## **Code d'accès et mot de passe**

Le détenteur du mot de passe est responsable de toutes activités attribuables à ce mot de passe. Il doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité de ses code d'accès et mot de passe. S'il a des raisons de croire que son code d'accès ainsi que son mot de passe ont circulés ou ont été communiqués à une personne non autorisée, il doit en aviser la CSWQ dans les meilleurs délais.

## **Propriété intellectuelle**

La CSWQ est la propriétaire des données transmises. L'utilisateur reconnaît qu'un droit d'utilisation limité lui est accordé. L'utilisateur reconnaît que l'information transmise ne l'est que dans le but prévu à la présente convention. L'utilisateur s'engage à respecter les droits découlant de la propriété intellectuelle.

## **Changement**

L'utilisateur s'engage à aviser la CSWQ de tout changement dans les renseignements fournis à la partie identification de l'utilisateur de la présente convention.

## **Incessibilité**

La présente convention est non transférable. Aucun des droits, devoirs ou obligations, constatés aux présentes ne peut être cédé, prêté ou transféré par le détenteur du compte.

## **Lois applicables**

Les parties reconnaissent que la présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

## **SIGNATURE**

Signée à \_\_\_\_\_, province de Québec, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Nom en lettres moulées

**Faire parvenir l'intégralité de cette convention et d'utilisation des données relatives à la taxe scolaire de la CSWQ dûment signée par courriel à : [taxes@wqsb.qc.ca](mailto:taxes@wqsb.qc.ca)**

### **Réservé à l'administration de la CSWQ**

Reçu par : \_\_\_\_\_

Date de réception : \_\_\_\_\_

Numéro de l'intervenant externe : \_\_\_\_\_